

Wiltz, le 08 septembre 2025

AVIS

Conformément à l'article 6 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public par affichage à la maison communale que la demande de **modification non-substantielle** de l'arrêté n°1/24/0588 a été présentée au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (Administration de l'environnement), en vue d'obtenir l'autorisation afférente :

Etablissement/Requérant : Brasserie Simon
Objet : modification des installations (1/23/0149)
Emplacement : 14, rue Joseph Simon à Wiltz

La Bourgmestre,



La Secrétaire, *pp.*

